
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 14 mars 2008

La deuxième Journée du Partenaire du mois de mars 2008, présidée par Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire s'est tenue le vendredi 14 mars 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale.

1. De l'importance de la journée du partenaire

Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire a attiré l'attention des partenaires sur la vulgarisation de cette journée.

Il appartient aux partenaires d'être les porte - paroles des décisions prises lors de ces rencontres.

2. Du recouvrement des créances au titre du travail extra-légal (TEL)

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé que les documents comptables doivent être gardés pendant 10 ans au minimum. Il appartient donc aux sociétés de transit d'apporter les justificatifs de paiement.

3. De la poursuite contentieuse des omissions ou inexactitudes aux manifestes

Madame la Directrice Interdépartementale a demandé au Chef de la Brigade Maritime un peu plus de souplesse sur la systématisation des amendes. En cas de non satisfaction des consignataires, une solution peut être envisageable par voie hiérarchique.

4. Des taxes perçues au titre du travail extra-légal au poste de contrôle de Nzassi

Madame la Directrice Interdépartementale a informé les représentants angolais présents dans la salle que la taxation se faisait par assimilation des camions aux conteneurs.

5. Du contrôle par le SEPI des sites informatiques éloignés

Les partenaires ont été informés que le SEPI procédera au contrôle de la conformité avec les normes de la CNUCED des sites informatiques éloignés.

6. De la visite du Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) du 21 mars au 24 mars 2008 à Brazzaville

Les partenaires ont été informés de la visite qu'effectuera à Brazzaville le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes du 21 au 24 mars 2008.

7. De la multiplication des vols dans l'enceinte du Port de Pointe-Noire

Madame la Directrice Interdépartementale a attiré l'attention des consignataires et des acconiers sur la multiplication des vols dans l'enceinte du Port de Pointe-Noire.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin 10h00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence